

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 29 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 NOVEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Marie-Josée HENRARD (à partir de 19 h 15) - Mme Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à 18 h 41) - Mme Laure FAUDEMER - M. Bruno JANOT - M. Alexis ARRAS - M. Pascal DAGES -

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE (à partir de 19 h 15 - absente pour le vote de la délibération n°14)

Mme Viviane LOUME-SEIXO donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE (jusqu'à 18 h 41 - présente pour le vote de la commission n°5 Délibération n° 1)

Mme Laure FAUDEMER donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Bruno CASSEN

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DAX : COMITE DE DIRECTION : MODIFICATION DES DELEGUES

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-33, par délibérations en date du 17 avril 2014, du 24 septembre 2015 et du 26 mai 2016, les membres suivants du Conseil municipal ont été désignés pour siéger au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax :

Titulaires :

- Gabriel BELLOCQ
- Axelle VERDIERE-BARGAOU
- Marianne BERQUE-MANSAS
- Elisabeth BONJEAN
- Dominique DUDOUS
- Stéphane MAUCLAIR
- Pascal DAGES

Suppléants :

- Valériane ALEXANDRE
- Nicole COUTANT

- Bernard DUPOUY
- Jean-Pierre LALANNE
- Géraldine MADOUNARI
- Isabelle RABAUD-FAVEREAU
- France POUDEX

En raison des changements intervenus au sein du Conseil Municipal, il y a lieu de modifier la composition du comité de direction, au titre du groupe majoritaire, par un vote à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MADAME LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ABROGE les délibérations du 17 avril 2014, du 24 septembre 2015 et du 26 mai 2016, désignant les membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax,

DECIDE de procéder à ce scrutin par un vote à main levée,

DESIGNE les membres titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de la Ville de Dax comme suit :

Titulaires :

- Elisabeth BONJEAN
- Axelle VERDIERE-BARGAOUI
- Marianne BERQUE-MANSAS
- Dominique DUDOUS
- Stéphane MAUCLAIR
- Valériane ALEXANDRE
- Pascal DAGES

Suppléants :

- Nicole COUTANT
- Bernard DUPOUY
- Jean-Pierre LALANNE
- Géraldine MADOUNARI
- Isabelle RABAUD-FAVEREAU
- France POUDEX,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20161129-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 01 Décembre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».